



RECAPITULATIF DES AIDES EN FAVEUR DES JEUNES

LA SELLE-EN-LUITRE

17 SEPTEMBRE 2018

STAGE A L'ETRANGER – AIDE FINANCIERE

Modalités d'attribution :

- un montant maximum de **500 €** par étudiant et par an,
- durée du stage : 2 semaines minimum,
- participation pour un stage dans un pays de l'Union Européenne : **100 € par mois,**
- participation pour un stage dans un pays hors de l'Union Européenne : **150 € par mois,**
- si un mois est incomplet, il sera appliqué un prorata au nombre de jours,
- fournir une attestation de l'établissement scolaire et la convention signée de toutes les parties,
 - à la fin du séjour, le stagiaire fournira à la commune un rapport succinct sur l'objectif du stage et une description d'un fait local ou autre (monuments spécifiques, quotidien des habitants, situations cocasses...), accompagné de photos,
 - modalités de versement de l'aide financière au stagiaire : 50 % au début du stage et les 50% restant à la remise du rapport.

PARTICIPATION VOYAGES SCOLAIRES

Une aide de **80 €** est versée aux jeunes Sellois pour les voyages scolaires, classes de découverte, séjours linguistiques.

Modalités d'attribution :

- versement de la subvention une seule fois par année scolaire,
- durée du voyage au minimum de trois jours,
- versement de la subvention après le voyage,
- fournir R.I.B. et attestation de participation au voyage de l'école,
- versement effectué directement à la famille.

ADHERENTS SELLOIS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Subvention de **10 €** par adhérent habitant de La Selle en Luitré, aux associations extérieures à la commune et dans la limite de **150 €** sur demande de l'association qui devra fournir une liste des adhérents et ce pour des activités non proposées sur la commune de La Selle-en-Luitré.

SOUTIEN AUX DEPLACEMENTS SPORTIFS

Subvention de **100 €** pour la participation à une compétition sportive de niveau important (Régional, National et International) par année scolaire et par jeune.

S'y ajoutent les conditions suivantes :

- Pour une compétition au-delà de 100 kms à la ronde,
- Public concerné : Jeune d'âge scolaire jusqu'à 18 ans,
- Etre licencié à un Club,
- Une attestation du club de rattachement détaillée sera demandée pour justificatif (montant de la charge financière incombant aux parents : frais de déplacements, d'hébergements...).